

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le huit du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'octobre 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2025
Séance du 08 Octobre

N° 25

**Objet : Octroi d'une subvention
à l'association Centre Médico-
Sportif**

Est nommé secrétaire de séance : Georges PEREIRA

Etaient présents :

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BENOIT Gérard (à partir du rapport n° 4), BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°6), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (jusqu'au rapport n° 38), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DOMINICI Pascale, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude (du rapport n° 1 a n° 6 et du n° 39 au n° 42), FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 38), HONNORAT Michèle, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 23), OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à GIREUD Christophe
ALLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BASSET Françoise a donné pouvoir à BERNARDINI Patrick
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
FIAERT Claude a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (du rapport n° 7 au n° 36 et du n° 43 au n° 46)
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SEVENIER Jean a donné pouvoir à COCHET Brigitte
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à KUHN Francis
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

Etaient excusés :

BALIQUE François, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, ESCLAPEZ Nathalie, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PARIS Mireille, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, TEYSSIER Bernard, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

Monsieur KUHN Francis, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la délibération 2023-249 du 27 juin 2023 portant sur l'inscription statutaire de la compétence « santé » de Provence Alpes Agglomération,

Considérant la volonté de Provence Alpes Agglomération de déployer une action globale auprès de ses administrés en matière d'amélioration des conditions d'accès aux soins, et de bien-vieillir des personnes,

Dans le cadre de sa stratégie « territoire de pleine santé », Provence Alpes Agglomération œuvre en faveur d'actions de prévention-santé, notamment sur le volet de l'activité physique adaptée. Provence Alpes Agglomération est en effet porteur du label « Maison Sport Santé » depuis 2021.

L'association « Centre médico-sportif 04 » est une association départementale réalisant des activités de médecine du sport, leur promotion et leur développement dans le département des Alpes de Haute-Provence (suivi médical des sportifs, tests à l'effort etc.).

Dans le cadre du label « Maison Sport Santé » de Provence Alpes Agglomération, l'association « Centre médico-sportif 04 » déploie depuis 2021 des programmes d'activité physique adaptée à destination de différents publics (personnes atteintes de cancer, personnes diabétique, seniors, habitants des quartiers prioritaires de la ville de Digne, enfants et adolescents, femmes enceintes, etc.). L'association intervient sur plusieurs communes de l'agglomération, notamment à Digne-les-Bains, Volonne, Mallemoisson, Mirabeau, Thoard. Elle intervient également dans le cadre d'un programme réservé aux jeunes à Seyne et au Brusquet.

L'association « Centre médico-sportif 04 » a sollicité Provence Alpes Agglomération pour obtenir un financement de 15 000 € pour la mise en place d'un programme de 12 semaines à partir de janvier 2026 comprenant :

- Un bilan individuel de la condition physique,
- 2 séances d'activité physique par semaine,
- 3 séances d'éducation à la santé,
- 1 bilan individuel de fin de programme.

Les bénéficiaires de ce programme (estimés à 50 personnes par trimestre soit 150 personnes sur l'année) sont des personnes éloignées de la pratique physique du fait de fragilités de santé, pathologies ou handicaps. Un créneau spécifique ou un enseignement aménagé pourra être créé pour intégrer au programme des patients de l'unité psychiatrique de l'hôpital de Digne-les-Bains.

Le programme s'adresse aux résidents du bassin dignois. Des sorties en marche adaptée se dérouleront sur les communes alentours. Une sortie à l'éco-musée La Javie et une visite de ferme sont prévues dans ce cadre.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 15 000€ à l'association « Centre médico-sportif 04 » pour l'année 2025/2026 afin qu'elle puisse mettre en place le programme d'activité physique susmentionné.

Il vous est proposé :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de 15 000 € au Centre médico-sportif 04,
- D'autoriser le versement du montant de la subvention fixé à 15 000€.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE : 22 OCT. 2025



Le secrétaire de séance,



Georges PEREIRA

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20251022-25_08102025